



Communauté de Communes  
Cœur de Maurienne Arvan



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

**LE VINGT-QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT ET DEUX**, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Léopold DURBET à Hermillon (La Tour-en-Maurienne), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Françoise COSTA, Jean-Marc DUFRENEY, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Michel BONARD, Marie DAUCHY, Clarisse SPAGNOL, Mario MANGANO, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET (arrivé à 18h10 – délibération 20220324\_46), Alain NORAZ (arrivée 18h10 – délibération 20220324\_46), Hélène BOIS, Pascal JAMEN, Sophie VERNEY (arrivée 18h09 – délibération 20220324\_45), Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Fabrice BAUDRAY, Sophie MONNOIS, Christiane HUSTACHE, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET.

Membres absents : Philippe ROLLET (procuration Nathalie VARNIER), Félicia AZZARITI (procuration Chiraze MZATI-arrivée 20h24), Christian FRAISSARD (procuration Marie-Paule GRANGE), Chiraze MZATI (arrivée 20h24), Eric FAUJOUR (procuration Françoise COSTA), Marielle EDMOND (procuration Sophie VERNEY), Pascal DOMPNIER (procuration Bernard COVAREL), Jean DIDIER (procuration Alain MOLLARET)

Membre suppléant présent : Alain MOLLARET (arrivée 18h08 – délibération 20220324\_45)

**Secrétaire de séance : Franck LEFEVRE**

**Date de convocation : 18 mars 2022**

**Conseillers en exercice : 41**

**Présents : 34**

**Votants : 39**

N° 202203 24	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
44	<b>FINANCES</b>	Débat d'Orientation Budgétaire 2022  <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	- <b>PREND ACTE</b> de la bonne tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b>
45	<b>FINANCES</b>	Clés de répartition des charges Service Eau et SPANC  <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	- <b>APPROUVE</b> les clés de répartitions de charges de personnel telle que présentées lors du Conseil Communautaire ; - <b>PRECISE</b> que ces clés s'appliquent à compter du <b>1<sup>er</sup> janvier 2022</b> ; - <b>PRECISE</b> que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets respectifs des SPIC EAU et SPANC et du budget principal de la collectivité.	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 37</b>
46	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Avancements de grades 2022 – Création de postes  <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	- <b>DECIDE</b> de la création des postes énoncés ci-dessous à compter du <b>1<sup>er</sup> mai 2022</b> et de modifier le tableau des emplois de la collectivité en ce sens : <u>Catégorie B – Poste à temps complet :</u> • 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet en poste de rédacteur territorial à temps complet, <u>Catégorie C – Poste à temps complet :</u> • 1 poste d'Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 31h30 en poste d'Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 31h30, • 1 poste d'Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet en poste d'agent de maîtrise à temps complet. - <b>PRECISE</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b>
47	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la collectivité et un établissement public rattaché (C.I.A.S)  <i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i>	- <b>DECIDE</b> de la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la - Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et du C.I.A.S ; - <b>INFORME</b> Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie de la création de ce Comité Social Territorial commun ; - <b>CHARGE</b> Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b>



48	<b>JURIDIQUE - FONCIER - ASSURANCES</b>	<p>Convention Cadre portant sur la mutualisation de services et la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des Services Communs avec la Commune de Saint-Jean-de-Maurienne</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> la convention-cadre portant sur la mutualisation des services et la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de Services Communs entre la Communauté de Communes Cœurs de Maurienne Arvan et la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne ainsi que ses annexes ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires, à la mise en œuvre de la mutualisation des services par Services Communs et prestation de services ;</li> <li>- <i>DESIGNE</i> Madame Danielle BOCHET, titulaire et Madame Sophie MONNOIS, suppléante pour constituer le Comité de Suivi et de Pilotage ;</li> <li>- <i>DIT</i> que les frais en application des dispositions de la convention-cadre et de ses annexes seront refacturés entre les collectivités signataires ;</li> <li>- <i>PRECISE</i> que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.</li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b>
49	<b>ÉCONOMIE</b>	<p>Paniers de Maurienne – Soutien au programme distributeurs automatiques de produits frais et locaux</p> <p><i>Rapporteur : Martine MASSON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> l'aide de <u>7000 €</u> maximum à l'Association « Paniers de Maurienne » pour l'installation d'un distributeur automatique 24h/24h ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur Le Président à signer les documents portant sur cette aide financière.</li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b>
50	<b>FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE</b>	<p>Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et l'association Saint-Jean-Protection pour la gestion de la Fourrière Animale Intercommunale et l'activité de refuge</p> <p><i>Rapporteur : Sophie MONNOIS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention avec l'association Saint-Jean-Protection Animale, ainsi que tout document s'y reportant.</li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b>

51	<b>FOURRIERE ANIMALE INTERCOMMUNALE</b>	<p>Convention avec un vétérinaire concernant les soins aux animaux admis en Fourrière et recueillis en dehors des horaires d'ouverture de la Fourrière Animale</p> <p><i>Rapporteur : Sophie MONNOIS</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> le modèle de convention proposée ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer ladite convention.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b></p>
52	<b>URBANISME</b>	<p>Procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montricher-Albanne</p> <p><i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montricher-Albanne ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;</li> <li>- <i>INDIQUE</i> que le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et à la Mairie de Montricher-Albanne aux jours et heures d'ouverture habituelle ;</li> <li>- <i>INDIQUE</i> que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la 3CMA et à la Mairie de Montricher-Albanne durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.</li> </ul> <p>La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>INDIQUE</i> que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage au siège de la 3CMA et en mairie, insertion dans un journal).</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b></p>
53	<b>URBANISME / ECONOMIE</b>	<p>Aménagement réseaux et voirie Rue de l'Arc – Zone d'activité des Glaires – Commune de la Tour-en-Maurienne – Délégation de maîtrise d'ouvrage</p> <p><i>Rapporteur : Eric VAILLAUT</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> les termes de la convention présentée ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> le Président à engager les dépenses liées à cette convention et notamment l'opération de travaux, sous réserve du vote du budget ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette opération, ainsi que la convention.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b></p>



54	EAU	<p>Application des pénalités appliquées aux propriétaires d'assainissement non collectif - Non-conformité suite à la saisine du SPANC</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> les modifications apportées au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, à compter de la date à laquelle la présente délibération est exécutoire ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Président à signer le règlement de service du SPANC et toutes pièces relatives à ce dossier.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> Votants : 39</p>																																																																
55	EAU	<p>Modification Tarif Neige de Culture</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> les tarifs de l'eau potable :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="869 464 1980 963"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Tarifs 2021 HT</th> <th colspan="2">Tarifs 2022 HT</th> </tr> <tr> <th>Part Fixe annuelle</th> <th>Part Variable au m3</th> <th>Part Fixe annuelle</th> <th>Part Variable au m3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Territoire Régie</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Usagers domestique</td> <td>90,30 €</td> <td>1,20 €</td> <td>93,50 €</td> <td>1,24 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers agricole</td> <td>45,15 €</td> <td>0,20 €</td> <td>48,35 €</td> <td>0,24 €</td> </tr> <tr> <td>Fontaine Publique</td> <td>45,15 €</td> <td>0,20 €</td> <td>48,35 €</td> <td>0,24 €</td> </tr> <tr> <td>Neige de culture</td> <td>-</td> <td>0,17 €</td> <td>-</td> <td>0,24 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers eau brute</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>52,50 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td><b>Territoire DSP</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Usagers domestique</td> <td>75,00 €</td> <td>0,70 €</td> <td>75,00 €</td> <td>0,70 €</td> </tr> <tr> <td>Usagers agricole</td> <td>45,15 €</td> <td></td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Fontaine Publique</td> <td>45,15 €</td> <td></td> <td>45,15 €</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Neige de culture</td> <td>-</td> <td>0,17 €</td> <td>-</td> <td>0,17 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PRECISE</b> que les nouveaux tarifs des usagers domestiques et usagers eau brute sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.</li> </ul>		Tarifs 2021 HT		Tarifs 2022 HT		Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	<b>Territoire Régie</b>					Usagers domestique	90,30 €	1,20 €	93,50 €	1,24 €	Usagers agricole	45,15 €	0,20 €	48,35 €	0,24 €	Fontaine Publique	45,15 €	0,20 €	48,35 €	0,24 €	Neige de culture	-	0,17 €	-	0,24 €	Usagers eau brute	-	-	52,50 €	-	<b>Territoire DSP</b>					Usagers domestique	75,00 €	0,70 €	75,00 €	0,70 €	Usagers agricole	45,15 €		45,15 €	-	Fontaine Publique	45,15 €		45,15 €	-	Neige de culture	-	0,17 €	-	0,17 €	<p><b>Unanimité</b> Votants : 39</p>
	Tarifs 2021 HT		Tarifs 2022 HT																																																																	
	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3	Part Fixe annuelle	Part Variable au m3																																																																
<b>Territoire Régie</b>																																																																				
Usagers domestique	90,30 €	1,20 €	93,50 €	1,24 €																																																																
Usagers agricole	45,15 €	0,20 €	48,35 €	0,24 €																																																																
Fontaine Publique	45,15 €	0,20 €	48,35 €	0,24 €																																																																
Neige de culture	-	0,17 €	-	0,24 €																																																																
Usagers eau brute	-	-	52,50 €	-																																																																
<b>Territoire DSP</b>																																																																				
Usagers domestique	75,00 €	0,70 €	75,00 €	0,70 €																																																																
Usagers agricole	45,15 €		45,15 €	-																																																																
Fontaine Publique	45,15 €		45,15 €	-																																																																
Neige de culture	-	0,17 €	-	0,17 €																																																																

56	<b>COMMUNICATION</b>	<p>Convention de partenariat d'échange de visibilité entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la Structure Organisatrice d'Évènements</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> la convention de partenariat d'échange de visibilité entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et la Structure Organisatrice d'Évènements ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur le Président, ou son suppléant de droit, à signer la convention ainsi que tout avenant ultérieur à intervenir.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b></p>
57	<b>CISPD</b>	<p>Demande de financement de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2022 (FIPD) – Prévention dans l'usage de l'outil numérique sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>APPROUVE</b> la demande de subvention sollicitée par le CISPD de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> Monsieur Le Président à signer les documents portant sur cette demande de subvention.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 39</b></p>

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 25 mars 2022

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

